Le Sud-Ouest
Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE RÉSOLUTION

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté la résolution suivante lors de sa séance ordinaire du 11 février 2019 :

ADOPTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE, D'UNE RÉSOLUTION VISANT AFIN D'AUTORISER L'OCCUPATION DU SOUS-SOL DE LÎLOT SAINT-MARTIN SITUÉ AU 716-752, RUE RICHMOND (SECTEUR PETITE-BOURGOGNE)

Cette résolution est en vigueur et est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 13 février 2019

La secrétaire d'arrondissement substitut
Daphné Claude